

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

VENTIPULMIN SOLUTION INJECTABLE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Clenbutérol 26,51 µg

(sous forme de chlorhydrate)

(équivalent à 30 µg de chlorhydrate de clenbutérol)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
--

Alcool benzylique (E1519)

Chlorure de sodium

Acide chlorhydrique dilué

Eau pour préparations injectables

Solution limpide, incolore ou presque incolore, pratiquement exempte de particules.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chevaux.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement des troubles respiratoires.

3.3 Contre-indications

Non connues.

3.4 Mises en garde particulières

Le clenbutérol est une substance agissant sur le système respiratoire en tant que bronchodilatateur et est donc inscrit sur la liste des produits considérés comme dopants, publiée au Journal Officiel.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Dans les cas de bronchites ou de bronchopneumonies, associer un traitement antibiotique. Il est également possible d'associer un traitement sécrétoytique.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Chevaux :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Augmentation de la sudation ^{1,2} , tremblements musculaires ¹ , tachycardie ¹ , anxiété ¹
Fréquence indéterminée (Ne peut être estimée à partir des données disponibles)	Hypotension ^{1,3}

¹ Transitoire après administration intraveineuse.

² Principalement dans la région de l'encolure.

³ Légère

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Chez la jument gravide, la fin du traitement doit intervenir au minimum 4 jours avant la date présumée du poulinage, sinon la substance active peut avoir un effet sur le temps de déroulement de la mise bas en raison de sa propriété d'inhibition des contractions utérines.

En période de lactation, un effet de la substance active éliminée dans le lait n'est pas à écarter pour le poulain, compte tenu du volume important de lait qu'il ingère par rapport à son faible poids.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

En cas d'anesthésie générale par emploi d'atropine, un effet vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire ne peut être exclu.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intraveineuse lente.

0,7 µg de clenbutérol/kg de poids vif, soit 2,6 mL du médicament vétérinaire par 100 kg de poids vif, matin et soir.

La durée du traitement est d'au moins 10 jours pour les affections aiguës, d'au moins 15 jours pour les affections chroniques débutantes et d'au moins 30 jours pour les affections chroniques établies. La posologie par prise est réduite de moitié à partir du 10ème jour de traitement.

Le relais de la voie injectable peut être fait par la voie orale dès la reprise de l'appétit de l'animal (en général en 1 à 5 jours).

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « 3.6 - Effets indésirables » n'a été constaté.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Administration exclusivement réservée aux vétérinaires ou sous la responsabilité du vétérinaire prescripteur.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : 28 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QR03CC13.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le clenbutérol agit par stimulation sélective des récepteurs β_2 adrénergiques qui provoquent la levée des spasmes des voies respiratoires.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Non documentées.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/0486110 8/1986

Flacon de 50 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

14/02/1986

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

08/10/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).